



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2020-067

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2020

Sommaire

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative interministérielle

- 19-2020-07-27-001 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Emilie Ngasho Mpanu, directeur départemental de la sécurité publique de la Corrèze (sanctions administratives) (2 pages) Page 3
- 19-2020-07-27-002 - Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature de Mme Emilie Ngasho Mpanu, directrice départementale de la sécurité publique de la Corrèze (gestion opérationnelle BOP 176) (2 pages) Page 6
- 19-2020-07-27-003 - Recrutement PACTE DDFiP (1 page) Page 9

Préfecture / Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la
coordination administrative interministérielle

19-2020-07-27-001

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme
Emilie Ngasho Mpanu, directeur départemental de la
sécurité publique de la Corrèze (sanctions administratives)



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des
politiques publiques et de
l'appui territorial**

Bureau de la coordination administrative
interministérielle

**ARRÊTÉ préfectoral
portant délégation de signature
à Mme Émilie Ngasho Mpanu,
directeur départemental de la sécurité publique de la Corrèze
(sanctions administratives).**

Vu la loi n° 82- 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure (article 4) ;

Vu le décret n° 2015-76 du 27 janvier 2015 modifiant diverses dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret du 9 mai 2018 portant nomination de M. Frédéric Veau en qualité de Préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté DRCPN/ARH/CR/N° 261 du ministère de l'intérieur portant nomination de Mme Émilie Ngasho Mpanu en qualité de directeur départemental de la sécurité publique de la Corrèze et chef de circonscription de Tulle ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze ;

Arrête

Art.1 : Délégation de signature est donnée à M. Emilie Ngasho Mpanu, directrice départementale de la sécurité publique de la Corrèze, à l'effet de signer les décisions ci-après ;

- sanctions du 1^{er} groupe (avertissement et blâme) prononcées à l'égard des gardiens, gradés de la police nationale, personnels administratifs, techniques et scientifiques de catégorie C exerçant leurs fonctions dans le département de la Corrèze.

Art. 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emilie Ngasho Mpanu, la délégation de signature qui lui est accordée en article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par M.David BREZEL, directeur départemental adjoint, chef de la circonscription de Brive-la-Gaillarde.

Art. 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Art. 4 : Le directeur de cabinet de la préfecture et la directrice départementale de la sécurité publique à Tulle sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le **27 JUIL, 2020**



Frédéric Veau

Préfecture / Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la
coordination administrative interministérielle

19-2020-07-27-002

Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature de
Mme Emilie Ngasho Mpanu, directrice départementale de
la sécurité publique de la Corrèze (gestion opérationnelle
BOP 176)



**Arrêté portant subdélégation de signature de
Madame Émilie NGASHO MPANU, directrice départementale de la sécurité publique
de la Corrèze (gestion opérationnelle BOP 176)**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions notamment l'article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifiés par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 ;

Vu le décret du 9 mai 2018 nommant M. Frédéric VEAU préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté DRCPN/ARH/CR/N°261 de Monsieur le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 22 mars 2019 nommant Madame Emilie NGASHO MPANU , directrice départementale de la sécurité publique de la Corrèze et cheffe de la circonscription de sécurité publique à Tulle

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2019-06-03-001 donnant délégation de signature à Mme NGASHO MPANU, commissaire de police, directrice départementale de la sécurité publique de la Corrèze,

Sur proposition de Madame Emilie NGASHO MPANU, directrice départementale de la sécurité publique de la Corrèze :

Arrête

Art 1 – en application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 19-2019-06-03-001 en cas d'absence de la directrice départementale de la sécurité publique de la Corrèze, Madame Émilie NGASHO MPANU, subdélégation de signature est donnée à :

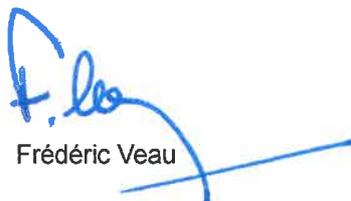
- à Monsieur David BREZEL, commissaire de police, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Corrèze et chef de la circonscription de sécurité publique à Brive-La-Gaillarde, pour assurer la continuité du fonctionnement de la DDSP 19 dans la limite de 30 000 € HT sur le budget opérationnel de programme n° 176 police nationale titre 3

Art 2 – en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David BREZEL, la même subdélégation sera exercée par

- Monsieur Guillaume TOULLIER, commandant de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique à Brive-La-Gaillarde,
- Monsieur Laurent MATET, commandant divisionnaire fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique à Ussel
- Mme Sonia LAURET, adjoint administratif principal, chargé de la gestion budgétaire à la direction départementale de la sécurité publique de la Corrèze.

Art 3 – Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Corrèze, Madame la directrice départementale de la sécurité publique, Madame LAURET, et Messieurs BREZEL, TOULLIER et MATET sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tulle, le 27 JUIL. 2020


Frédéric Veau

Préfecture / Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la
coordination administrative interministérielle

19-2020-07-27-003

Recrutement PACTE DDFiP

L'EMPLOYEUR		
Ministère / Collectivité	Ministère de l'Action et des Comptes publics DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	SIRET
Direction / Etablissement	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CORREZE	13001472300014
Service	Division des Ressources humaines	Téléphone 05.55.20.50.00
Adresse	N° : 15 Rue : Avenue Henri de Bournazel Commune : TULLE Code postal : 19000	Courriel ddfip19.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr
Responsable du recrutement	Marc RIVIERE	Téléphone 05.55.20.50.11
Fonction	Responsable de la Division Ressources-Humaines et Formation professionnelle	Courriel marc.riviere@dgfip.finances.gouv.fr

L'OFFRE DE RECRUTEMENT					
Corps / Cadre d'emplois	Agent de catégorie C de la Fonction Publique de l'Etat	Date de début	01	12	20
Emploi exercé	Agent administratif des Finances publiques	Date de fin	30	11	21
Rémunération brute mensuelle	1 539 €	Durée hebdomadaire de travail	35 heures		
Conditions particulières d'exercice de l'emploi	Etre agé(e) de 16 à 28 ans au plus, sans diplôme ou avoir un niveau de diplôme inférieur au BACCALAUREAT Ou être âgé(e) de 45 ans et plus, en situation de chômage de longue durée et bénéficiaire de minima sociaux.				
Descriptif de l'emploi	Les missions exercées dépendent du service d'affectation (par exemple : la tenue de la comptabilité de l'État / la gestion, le contrôle et le recouvrement de l'impôt / la gestion des ressources humaines et budgétaires, etc).				
Lieu d'exercice de l'emploi	TULLE				
Domaine de formation souhaité	De notions en bureautique seraient appréciées.				
Nombre de postes ouverts	1				

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle emploi	14	09	2020
Lieu des épreuves de sélection	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES 15 AVENUE HENRI DE BOURNAZEL 19000 TULLE		

Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la et aux directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Pour de plus amples informations sur le PACTE, consultez le site www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/pacte-a-letat